

Plus forts ensemble !

Dans le prolongement de la grande manifestation « Santé et sécurité au travail » organisée par la FFE le 31 octobre 2005 au comptoir de Bulle, il a été décidé de poursuivre le développement d'un partenariat actif entre employeurs, assureurs et médecins. Périodiquement, vous en retrouverez les principaux acteurs dans ces colonnes.

Pour ouvrir les feux, place aux assureurs. Le Groupe Mutuel tout d'abord, en charge du contrat cadre de la FFE. L'office cantonal AI de Fribourg ensuite, partenaire incontournable en matière de réinsertion professionnelle.

Les situations de maladie et d'accident mettent en scène un grand nombre d'acteurs : l'employé malade ou accidenté, l'employeur, le corps médical et enfin les différents assureurs. Si la majorité de cas de maladie et d'accident rentrent heureusement dans la catégorie des « bagatelles », les situations plus complexes laissent trop souvent les principaux acteurs insatisfaits :

- La personne absente ou accidentée, éloignée du marché du travail et qui, entre médecine et assurances, se retrouve plongée dans un milieu qu'elle connaît peu et mal.
- L'employeur qui doit composer sans l'un de ses collaborateurs pour une durée indéterminée.
- Le médecin qui doit statuer sur la capacité de travail de son patient sans toujours connaître le contexte professionnel.

Par sa position, l'assureur perd de gain maladie ou accident a la possibilité d'intervenir de façon déterminante sur l'évolution de la capacité de travail et de poser les fondements d'un retour réussi vers le marché du travail. Le Groupe Mutuel a concrétisé cela depuis plusieurs années à travers son concept de Managed care.

De quoi s'agit-il exactement ?

Le concept de Managed care repose sur trois niveaux : une bonne gestion de toutes les absences, un suivi particulier des

situations complexes et enfin un souci constant du bien-être des présents. Attardons-nous maintenant sur le premier volet du concept Manage care : la ges-

tion des absences. Lorsque l'on aborde cette question, ce sont souvent les coûts, importants, qui sont les premiers mentionnés : il n'est pas rare d'avoir plus de 30'000.- pour des entreprises de 10 à 15 collaborateurs, sans compter sur quelques situations qui vont relever de l'assurance invalidité. Malgré son importance, l'aspect économique ne pèse souvent pas bien lourd face aux drames humains de la désinsertion, d'abord professionnelle puis souvent sociale.

Une gestion des absences bien pensée et bien communiquée permet d'agir dans les meilleurs délais en offrant les meilleures prises en charge possibles tout en limitant d'éventuels abus.

Qu'est-ce qu'une politique de gestion des absences ?

Il s'agit de l'ensemble des processus d'annonce, de suivi et de prévention des absences. Cela commence par des choses simples et concrètes telles que :

- en cas d'absence, qui informer, dans quel délai ?
- quand transmettre un certificat médical ?
- si l'absence se prolonge, quel contact garder avec l'employeur ?
- comment gérer le retour d'un collaborateur absent ?

Quel rôle peut jouer l'assureur perte de gain ?

Le Groupe Mutuel peut vous fournir un appui pour définir une politique de gestion de l'absentéisme sur mesure et la communiquer au mieux à vos collabora-

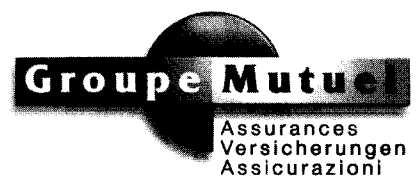
teurs. Il peut aussi vous faire profiter de son réseau de partenaires spécialisés pour, par exemple, former les supérieurs directs aux entretiens de retour de maladie.

Les premiers jalons d'une politique de santé et sécurité en entreprise sont donc posés en commun; chacun des partenaires apportant son lot de mesures, de chiffres ou de contributions financières à toute mesure de santé. A moyen terme, une véritable culture d'entreprise se développe, préparant ainsi tous les fondements à une meilleure approche des incapacités de travail.

L'actualité se fait l'écho des nombreux défis qui attendent les ressources humaines en matière de gestion des cas complexes, de maîtrise des dysfonctionnements internes, de détection précoce ou de mise en réseau des problématiques humaines.

Les prochains relais en matière de gestion d'une situation complexe sont bien évidemment les offices AI. Ces derniers représentent tout autant des acteurs de premiers rôles vers qui vont se tourner les projecteurs dès l'instant où l'intrigue avance dans le temps. Ils se présentent à vous lors du prochain épisode. ■

Frédéric Abbet
Sous-directeur managed care
Groupe Mutuel



Rappel

Nous vous rappelons que le travail en dehors de l'horaire normal doit être annoncé systématiquement à la CPP au moyen du formulaire disponible sur notre site Internet !

<http://www.ffe-fbv.ch/informations-personnel.htm>